

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
Soing-Cubry-Charentenay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Pour 10
Contre : 0
abstentions : 0

Convocation du 17/06/2016
C.R. affiché le 08/07/2016
Le Maire,

Contrats pour l'année scolaire 2016/2017

L'an deux mil seize, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Etaient présents : MM. PIERRE D- PETIT J-C – GLAUSER M – FIGARD X
CHALMIN T – AFFLATET C- CHEVALIER M – GIRARDET H –ROBERT
G -- DUGOURGEOT C

Absent(s) excusé (s) : SEYLLER R

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Maryse GLAUSER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Réfection de bâtiments communaux :

Emprunt moyen terme

Le conseil municipal décide de renouveler les contrats du personnel du péri-scolaire et de l'entretien de la salle des fêtes (pendant les périodes scolaires).

Vu la compétence scolaire prise par la communauté de communes des combes au 1^{er} janvier 2017, les contrats pour le service des transports de bus seront signés pour l'année 2016.

Le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les travaux de réfection de bâtiments communaux à Soing il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 50 000€
- Durée : 15 ans
- Taux fixe de 1.34%
- Périodicité : trimestrielle
- Frais et commissions : 100€.

Avenant source de Grandecourt

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Grandecourt a proposé un avenant à la convention du 24 décembre 1910 pour fixer la participation de chaque commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette proposition, et après en avoir délibéré, décide de rajouter les caractéristiques suivantes :

- Prise en charge à 50 % des analyses d'eau brute prélevée à la source (unanimité)
- Prise en charge de la mise en place de la clôture du périmètre de protection immédiat, portillon compris, au pourcentage 80% pour la commune de Soing-Cubry-Charentenay et 20% pour la commune de Grandecourt (unanimité)
- Entretien du site périmètre de protection immédiat y compris l'accès à 50 % pour la commune de Soing-Cubry-Charentenay et 50% pour la commune de

Grandecourt (unanimité)

- Prise en charge à 100 % du toc de partage (unanimité)
- Participation financière de 2 500 € par an (unanimité)
- Cet avenant de convention aura une durée de validité de 6 ans (1 abstention)

Le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

**Droit de préemption
Sur la vente d'une parcelle
boisée**

Une demande de notification d'une décision du droit de préemption a été déposée en mairie par un administré concernant une parcelle boisée en nature taillis sise à Soing-Cubry-Charentenay cadastrée 191ZB numéro 59 lieudit La Plaine d'une contenance de 47 a 41 ca.

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu, après en avoir délibéré, décide :

- De préempter sur ce bien cadastré 191B59 pour la somme de 3000€
- D'accepter les conditions de frais d'acte (débours pour 24€, contribution de sécurité immobilière pour 15€ et émoluments du notaire pour 300€ HT).

Le conseil municipal décide de réétudier les montants des loyers des logements situés à l'étage et de la difficulté actuelle pour louer ces logements une fois libérés.

**OBJET : Révision des loyers
communaux**

L'exposé ci-dessus entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réétudier les montants des loyers des logements (étage) comme suit :

- Le logement du presbytère : 390€
- Le logement 1 de la mairie : 390€
- Le logement 2: de la mairie 390€

A compter du 1^{er} août 2016.

Questions diverses

Cabine téléphonique

Par courrier, Orange informe la commune de la dépose du parc de cabine sur la commune de Soing-Cubry-Charentenay. Pour information la durée moyenne d'utilisation des cabines installées sur notre commune est de 44 secondes par jour.

**Demande de changement
de nom de rue.**

Une administrée demande à la commune de changer le nom de la rue des Vergers à Soing suite à une confusion d'adresse avec la rue des Vergers à Cubry.

La commune n'est pas contre ce principe de changer de nom cette rue mais les 2 autres familles de la rue seront consultées.

Maison démolie à Cubry

Suite à des problèmes d'infiltration d'eau avec les voisins, les experts ont constaté que ces infiltrations existaient avant. Elles ne sont donc pas causées par la démolition de la maison d'à côté. Le sujet est donc clos.

Suite à cette démolition il y a 7000€ de travaux complémentaires qui devraient être pris en charge par la C3 (dans le cadre de la création d'un logement), mais la demande a été rejetée. La commune décide de faire un courrier à la C3.

Conseil d'école

Suite à l'évocation de la prise de compétences scolaires au 1^{er} janvier 2017 par la C3 au conseil d'école, Monsieur le Maire de la commune de Fédry a demandé un entretien avec la Présidente.

Il sera accompagné du Maire de la commune de Soing-Cubry-Charentenay.

Séance levée à 23h25

Le Maire

